

## Notre vision

Un Ontario où les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers reçoivent les services opportuns et efficaces dont ils ont besoin pour participer pleinement à la maison, à l'école et dans la collectivité, et lorsqu'ils se préparent à atteindre leurs buts à l'âge adulte.



**Créer un milieu où toutes les personnes se sentent à l'aise de participer – elles sont prêtes à entendre les faits – et de communiquer tous les renseignements à leur sujet – car chacune à l'occasion de s'exprimer.**

## Comment déterminer qui sera la coordonnatrice ou le coordonnateur de la planification des services (CPS) aux fins de la planification coordonnée des services (PCS)?

Les services axés sur la famille se situent au cœur de la planification coordonnée des services et peuvent contribuer à éclairer le processus décisionnel. [CanChild - Family Centred Service](#)

Le choix de la personne étant la mieux placée pour exercer les fonctions de coordonnatrice ou de coordonnateur de la planification des services peut aller de soi ou peut devoir faire l'objet d'une discussion entre la famille et les fournisseurs. Et cette personne peut changer au fil du temps.

Lorsqu'une famille fait appel à deux services ou plus, les fournisseurs qui assurent la prestation de ces services doivent demander à la famille si celle-ci veut obtenir de l'aide en matière de coordination des services. Si la famille indique qu'elle souhaite recevoir de l'aide pour faciliter la coordination des services, les fournisseurs peuvent alors l'inviter à leur communiquer le nom du fournisseur avec lequel elle se sent la plus à l'aise.

La planification coordonnée des services est une approche fondée sur la relation et elle fait partie du travail accompli auprès des familles. Les résultats peuvent être différents et nombreux. Rappelez-vous que nous parlons ici de la fonction de coordination, et non pas de la gestion de cas. Travaillez en équipe et inspirez-vous des questions qui suivent pour orienter le processus décisionnel.

---

## Questions à se poser :

Quelle est la préférence de la famille?

À l'heure actuelle, qui est le fournisseur principal de services?

Pendant combien de temps chaque fournisseur est-il susceptible d'offrir des services à la famille?

Qui a la meilleure relation avec l'enfant ou le jeune, et avec la famille?

Souvenez-vous que bien qu'il n'y ait qu'une seule ou qu'un seul CPS, tous les autres fournisseurs peuvent aider. Par exemple, la ou le CPS peut demander à un autre fournisseur de prendre des notes ou d'organiser une réunion.

Si les fournisseurs de services qui œuvrent auprès de la famille ne parviennent pas à décider qui agira à titre de coordonnatrice ou de coordonnateur de la planification des services, ils peuvent communiquer avec la coordonnatrice de la planification des services à EnfantsInclus pour obtenir de l'aide :

Karen Jeffrey 613 544-3400, poste 3422.